

Projet de décret sur les espèces protégées

La FNEE-CGT alerte sur un nouveau recul dangereux du droit de l'environnement

La Fédération Nationale de de l'Équipement et de l'Environnement (FNEE-CGT) exprime sa plus vive préoccupation concernant le projet de décret soumis à consultation publique du 8 au 14 octobre 2025. Ce texte, présenté dans une période de transition gouvernementale, propose d'affaiblir la protection de plus de 1 800 espèces animales et végétales en France en introduisant une notion juridiquement floue et lourde de conséquences : la « coexistence avec les activités économiques ».

Un projet en contradiction avec l'urgence scientifique

Ce projet de décret va à l'encontre de toutes les alertes scientifiques actuelles sur l'érosion de la biodiversité. Le dernier rapport d'évaluation mondial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est sans appel : environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les principaux moteurs de cette crise sont, dans l'ordre, le changement d'usage des terres et des mers, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

Subordonner la protection des espèces aux « activités économiques » revient à ignorer que ces mêmes activités sont la cause première de l'effondrement du vivant. Comme le souligne l'Agence Européenne de l'Environnement, la nature en Europe connaît un déclin continu et préoccupant, et la majorité des espèces et habitats protégés sont confrontés à un avenir incertain.

De plus un avis du Conseil National de la Protection de la Nature, sera sollicité malgré l'annonce faite sur le site gouvernemental de la Consultation du Public. Et une grande mobilisation en ligne du public a nécessité la prolongation d'ouverture du site.

Un affaiblissement du droit et un risque de non-conformité européenne

En modifiant les articles R411-1 à R411-3 du Code de l'Environnement, le gouvernement ne ferait qu'inscrire dans la loi une pression déjà exercée au quotidien par les lobbies économiques.

Les agents des DREAL* ainsi que de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, chargés de délivrer les dérogations à la destruction d'espèces protégées, sont déjà en première ligne, subissant la pression constante des préfectures pour favoriser des projets économiques au détriment de l'environnement, avec des moyens insuffisants pour faire appliquer la réglementation.

Ce projet de décret constitue une régression majeure du droit de l'environnement. Il pourrait de plus placer la France en non-conformité avec ses engagements européens, notamment les directives « Oiseaux » et « Habitats Faune Flore » qui forment le pilier du réseau Natura 2000. Tenter de justifier ce recul par la seule régulation du loup est une manœuvre pour masquer la portée générale d'un texte qui menace l'ensemble de notre patrimoine naturel.

→ Nos revendications pour une véritable ambition écologique

Face à cette tentative de déréglementation, la FNEE-CGT revendique une politique environnementale cohérente, courageuse et fondée sur la science. Il est impératif de cesser de considérer l'environnement comme une variable d'ajustement. Toutes les crises, qu'elles soient climatiques, sanitaires ou de biodiversité, sont liées et appellent une réponse systémique.

En conséquence, nous exigeons :

- **le retrait immédiat** de ce projet de décret
- **le renforcement du Code de l'Environnement** pour garantir la primauté de la protection du vivant sur les intérêts économiques à court terme
- **l'allocation de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux** pour les services publics de l'environnement, notamment la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère, l'Office Français de la Biodiversité et les DREAL, afin de leur permettre d'exercer leurs missions de contrôle et de protection en toute indépendance.

C'est aux activités économiques de s'adapter aux impératifs écologiques, et non l'inverse !

* DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

La FNEE-CGT appelle l'ensemble des agents des services de l'environnement et les citoyens à se mobiliser contre ce recul inacceptable. Il est temps de mettre fin à l'irresponsabilité politique et au diktat financier pour construire une véritable planification écologique et sociale.

Montreuil, le 19 octobre 2025